



Compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 04 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Maire, Jaques BAILLY, Stéphanie BAUDIER, Quentin SONNET, Sophie BIOLAND, les adjoints, Mmes Cécile AMRANE, Marie-Claire CLOSCAVET, Eliane KAUPPT, Marine PIAULY, Marie-Louise RENAUX, Mrs Denis BARIOD, Christian MINO, Dominique TAURINES, conseillers.

Absents excusés : Jérôme RIDET (procuration à Marie-Louise Renaux), Guy VUILLEMOT (procuration à Jaques BAILLY).

Absents non excusés :

Mme le Maire ouvre la séance à 19h03 et évoque la guerre en Ukraine.

Mme Amrane et M Bariod ne sont pas arrivés

Désignation du secrétaire de séance : Marine PIAULY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 10 février 2022.

Le compte-rendu du 10 février 2022 est approuvé à 12 voix pour 0 voix contre et 1 abstention.

1. FINANCES

1.1. Refacturation des travaux de câblage pour la DGFIP ;

Une délibération est à prendre afin de pouvoir refacturer à la Dgfp les frais de câblage et de réseau nécessaires à l'installation des agents de la trésorerie et du CDL (4442.40€).

La refacturation des frais de câblage à la Dgfp est approuvée à 13 voix pour 0 voix contre et 0 abstention.

2. TRAVAUX/AMENAGEMENTS/RESEAUX

2.1. Choix du mandataire pour les travaux d'aménagement du bâtiment des associations ;

Arrivée de Mme Amrane.

Nous avons reçu la proposition du Sidec pour le mandat de maîtrise d'ouvrage. Les travaux et maîtrise d'œuvre ont été budgétés pour 312.200€ TTC, la proposition reçue prévoit un total de 266.124€ (208.800 de travaux + 13.296 de maîtrise d'œuvre + 44.028€ pour les contrôles techniques...)

Le choix du Sidec comme mandataire pour les travaux du bâtiment des associations est approuvé à 13 voix pour 0 voix contre et 1 abstention.

Marie-Claire CLOSCAVET demande si une réunion aura lieu avec les associations pour leur présenter le projet. Quand le Sidec nous fera une proposition de plan on pourra effectivement faire une réunion. Dominique TAURINES précise qu'il faudra bien prévoir des armoires ou rangements pour les associations afin de mettre leurs affaires sous clés.

Marie-Claire CLOSCAVET demande si ces locaux seront suffisants. Probablement pas vu le nombre très important d'associations demandant des salles mais il faudra trouver d'autres solutions notamment auprès des autres communes alentour.

2.2. Point sur les dossiers de travaux et subventions :

- Vidéoprotection (budget 35.000€ TTC). DETR dossier complet et DST notification de 9610€ soit 33.3% (demande de 30%), devis signé.
- Place du chêne réseaux (budget 240.000€) DETR et DST dossier complet mais dossier non accepté par l'Agence de l'Eau qui subventionnera seulement le SIAVD (on avait demandé 30% à l'Agence de l'Eau et 30% DETR et 20% DST). Pour la partie voirie prévue en 2023 le SIEDEC nous a présenté le plan d'aménagement projet.
- Voirie (parking salle des fêtes, vers le pont d'Augeon et derrière l'office de tourisme, rue de la Solidarité et Beauregard, trottoir rue St Roch), le devis de maîtrise d'œuvre a été signé et le marché devrait être lancé fin avril pour travaux après l'été.
- Sécurisation fils nus (Tronchet/Sapins/Gine) pour 74.802€ au budget. Report en 2023 car pas assez de budget au SIEDEC (travaux pour 407.655€). Par contre il y aurait des travaux à prévoir pour les réseaux eau et assainissement.
- Effacement rue Champ d'Augeon pour 52.127€ au budget. Le SIEDEC reporte à 2023 en raison de l'assainissement qui ne serait pas prévu par la TEC.
- Travaux d'élagage, bonne nouvelle nous pourrions bénéficier de 10% de moins avec une TVA à 10% au lieu de 20% car nous sommes une commune forestière (devis total de 34.000€).
- La demande de travaux a été déposée pour la toiture de la salle des fêtes. On attend l'accusé de réception de la DST pour signer le devis.

Arrivé de M Bariod (19h17)

3. URBANISME

3.1. Information sur les dossiers en cours et PLUi

Urbanisme :

PC :

- 1^{er} PCMI lotissement combe au prieur (mais attente DAACT lotissement)
- 3 PCMI lotissement Haut-Vallière
- 1 PCMI au Muret
- 1 PC transfo pour lotissement Combe au Prieur

DP :

- Changement huisseries rue Croix d'Avin
- Ravalement façade et appentis rue du Pommerot
- Isolation extérieure rue des Genevriers
- Remplacement toiture rue du Parterre
- Panneaux solaires rue Croix d'Avin
- Transformateur la Grisière

PLUi

Notre proposition de mettre en emplacement réservé pour le tour du lac la partie sud et le bord du lac du camping la Grisière a été validée.

Pour le classement de la colonie de St Ouen : A défaut de projets, le classement en STECAL ne sera pas justifié au sein du document. En effet, Il s'agit pour Terre d'Emeraude Communauté de justifier dans le rapport de présentation du PLU que la délimitation des STECAL dans le règlement du PLU respecte **le caractère exceptionnel** posé par la loi, eu égard aux caractéristiques du territoire et de la zone concernée, ainsi qu'à **la nature du projet envisagé....** Et pas de position à ce jour de St Ouen.

4. AFFAIRES GENERALES

4.1. Nouvelle présentation des factures d'eau (convention avec la TEC) :

La convention avec le SIAVD pour la facturation eau/assainissement a été reconduite dans les mêmes conditions avec la TEC.

Les factures, déjà difficiles à comprendre pour les usagers ne seront pas simplifiées et même plus

complexe avec l'assujettissement à la TVA de l'assainissement.

4.2. Surveillance de la plage :

Nous avons reçu le courrier officiel du SDIS dénonçant la convention pour la surveillance de baignade. Un contact a été pris avec l'association Profession Sport et Loisirs qui pourrait recruter et nous mettre à disposition le personnel et on attend leur devis/convention, on a d'ores et déjà une personne et normalement 3 pour juillet.

Une réunion est prévue fin mars avec le SDIS pour savoir quel matériel serait mis à notre disposition et pour nous aider dans l'organisation.

Nous allons travailler avec la Régie de Vouglans (+ Doucier et Marigny) afin de mutualiser les achats nécessaires et pour s'entraider sur ce dossier.

On a également contacté Odésia pour savoir s'il y aurait des possibilités d'hébergement ce qui pourrait faciliter le recrutement, nous attendons leur retour.

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES

5.1. Convention de transfert de la médiathèque :

Nous avons reçu le projet de convention mais souhaiterions connaître le calcul de la CLECT pour ce transfert avant de la signer et également avoir un avis juridique extérieur.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Courrier du maire de St Claude pour proposer une délibération contre les éoliennes :

Mme le maire donne lecture du courrier reçu et demande à l'assemblée si elle souhaite délibérer sur ce sujet, seules 5 personnes y sont favorables donc le conseil ne délibèrera pas.

6.2. Tenue du bureau de vote pour les 10 et 24 avril 2022 :

Les élections auront lieu entre 8h et 19h il y aura donc 4 tranches horaires pour la tenue du bureau de vote.

6.3. Réunion de la commission syndicale le 15 mars :

- Monument aux morts, nouvelles inscriptions. Eliane KAAPT a contacté l'ONACV qui a confirmé que les 2 personnes en question ont bien été déportées mais que l'une est déjà inscrite sur un monument dans le Haut-Jura. Le conseil propose de demander conseil au Souvenir Français.
- Commémoration samedi 19/03 à 16h, ce sera aussi le 60^{ème} anniversaire de la FNACA.
- Marie-Louise RENAUX donne lecture d'un courrier anonyme qui a été déposé dans sa boîte aux lettres et accusant la commune de donner de l'affouage à certaines personnes sans se préoccuper de savoir si d'autres en aurait besoin.
L'affouage communal a été arrêté il y a plusieurs années car la quantité de bois (géré par l'ONF) n'était pas suffisante (moins de 0.5m3 par affouagiste) et la gestion de plus en plus lourde juridiquement. Personne ne s'est présenté en mairie pour demander s'il existait une possibilité d'avoir du bois par la commune, une démarche directe serait plus judicieuse qu'un courrier anonyme afin que chacun puisse s'expliquer et trouver des solutions.
- Marie-Claire CLOSCAVET demande si une subvention est prévue et pourquoi la collecte pour les dons en faveur de l'Ukraine se passe à Hautecour et pas à Clairvaux. La raison est simple : nous n'avons pas de salle au rez-de-chaussée disponible vu que même la salle du conseil est prêtée toutes les semaines à des associations... et Hautecour n'est pas si loin !
Merci à Hautecour d'ailleurs.

Mme le Maire lève la séance à 20h14

Prochain conseil prévu le jeudi 14 avril 2022

Mme le Maire

Le secrétaire